

REGLEMENT TRAIL DE SAINTE MARIE

LE VENDREDI 15 Août 2025

L'inscription au trail de Sainte Marie sur Ouche (11.2 et 20.8 kms) est une acceptation automatique du règlement dans son intégralité. Il comprend également l'abandon des droits à l'image. Le règlement du challenge « Terre de Trail » complète celui-ci.

Le TRAIL

Le trail de 11kms (419 D+) et 21km (685 D+) est organisé le vendredi 15 août 2025 par l'ASPTT Dijon Cyclisme et le Comité des Fête de Sainte Marie sur Ouche.

Une randonnée ou marche nordique non compétitive et non chronométrée est organisée sur le parcours du 11kms.

Les départs et arrivées sont situés à Sainte Marie sur Ouche, chemin du Pré de Bain.

Départ à **9h30** pour le 21km, à **10h00** pour le 11km, **10h10** pour la marche.

- Les cadets(tes) et juniors pourront participer au Trail du 11 km.

PARTICIPANTS(ES)

L'épreuve est ouverte aux athlètes, licenciés(es) FFA ou non licenciés(es), de toutes nationalités nés(es) en 2009 et avant.

CERTIFICAT MEDICAL

Conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999 chaque concurrent non licencié devra présenter lors de l'inscription un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou d'une attestation parcours de prévention santé de moins de 3 mois.

Les coureurs licenciés FFA devront fournir lors de l'inscription leur licence ou une photocopie de cette licence en cours de validité.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent se faire sur place le jour de la course ou en ligne jusqu'au 14 août 2025 sur : www.sportsnconnect.com

Toute inscription sur place doit être accompagnée :

- du montant des droits d'inscription (chèque libellé à l'ordre de l'ASPTT Dijon Cyclisme)
- de la photocopie de la licence FFA, d'un certificat médical ou attestation PPS

Les inscriptions peuvent se faire également par internet sur le site de l'ASPTT :

www.aspttdijoncyclisme.fr

Les droits d'inscription sont de **8 €** pour la marche, **15 €** pour le 11 km et **20 €** pour le 21 km, majorés de **3 €** le jour de la course. Sur chaque inscription 1€ sera reversé à l'association **Offrez du Soleil.**

RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE

Ravitaillement prévu au 6 ème km et au 19 ème km ainsi qu'à l'arrivée. Parking proche du lieu de départ.

SECURITE ET SECOURS

La sécurité sera assurée par les signaleurs et les secouristes de DP4S Secours

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Outre le classement général scratch hommes et femmes, il sera établi des classements pour les catégories suivantes :

U18 /Cadets CA : 2008 et 2009	U20/ Juniors : 2006 et 2007
U23/Espoirs ES : 2003 à 2005	Seniors SE : 1991 à 2002
Masters M0 : 1986 à 1990	Masters M1: 1981 à 1985
Masters M2 : 1976 à 1980	Masters M3: 1971 à 1975
Masters M4 : 1966 à 1970	Masters M5 : 1961 à 1965
Masters M6 : 1956 à 1960	Masters M7 : 1951 à 1955
Masters M8 : 1946 à 1950	Masters M9 : 1941 à 1945
Masters M10 : 1940 et avant	

Lots à tous les partants. Récompenses 1,2,3 H ; 123 F 11.2 et 20.8 au premier et première de chaque catégorie, mais non cumul.

ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents et tiers.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe à chaque non licencié d'être assuré personnellement

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la GMF

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs du « Trail de Sainte Marie » ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître et ce pour une durée illimitée.

DISPOSITIONS DIVERSES

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage à parcourir la distance et l'itinéraire prévu avant de franchir la ligne d'arrivée, ceci dans le meilleur esprit sportif possible. Des contrôles seront effectués à certains endroits de la course, les coureurs ne respectant pas le parcours seront disqualifiés.

Le dossard devra être entièrement lisible durant la course et à l'arrivée.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche ou à un signaleur, le dossard étant remis à la personne avisée.

Les vélos et engins motorisés sont interdits sur le parcours, hors ceux de l'organisation.

Les papiers, bouteilles vides, barres énergétiques devront être jetée obligatoirement aux postes de ravitaillement sous peine de disqualification.

ARRET DE LA COURSE

Par souci de sécurité la course sera arrêtée à 14h00